

Secteur Relations Internationales - Attribution de Bourses aux Projets Internationaux

Mme l'Adjointe PANIER, Rapporteur : Pour la 12^{ème} année consécutive, la Ville de Besançon a décidé d'attribuer des bourses pour aider au financement de projets internationaux innovants, menés au cours de l'année 2003 par des associations ou établissements d'enseignement bisontins.

Une dotation de 7 736 € est à répartir entre différents projets dans les domaines linguistique, humanitaire, social ou de coopération/développement, professionnel, culturel ou sportif.

Le jury, composé de 7 membres des Commissions Relations Extérieures et Coopération Décentralisée, s'est réuni le 9 avril dernier et propose au Conseil Municipal de soutenir, cette année, les organismes suivants :

* l'Association Sportive et Culturelle Planoise/Saint-Ferjeux, pour son projet de participation avec une équipe de joueurs de 13 ans, à un tournoi international de football organisé par la Ville de Huddersfield-Kirklees en Grande-Bretagne du 30 juillet au 2 août 2003.

Bourse proposée : 1 436 €

* l'Association Besançon-Douroula, pour son action visant à augmenter le taux de scolarisation à l'école de Douroula, au Burkina Faso, en développant notamment des ressources (champ collectif, jardin de l'école), permettant de faire baisser le coût de la scolarité des enfants.

Bourse proposée : 1 100 €

* le Lions Club (District du Centre-Est) pour son projet d'accueil à Besançon, du 7 au 30 juillet 2003, d'une trentaine de jeunes filles d'horizons et de pays divers, afin de leur faire découvrir la France, à travers une région et surtout une ville, Besançon, de façon ludique et culturelle, et afin de promouvoir l'amitié entre les peuples.

Bourse proposée : 1 000 €

* l'Association SISAN pour son projet d'acheminement, en juillet 2003, d'une tonne de matériel scolaire à l'école de Konna, au Mali, en guise d'introduction à un échange qui sera ensuite mis en place entre cette école et le collège Victor Hugo.

Bourse proposée : 900 €

* l'Association MAPE (Maquette Architecture Patrimoine Environnement) pour son projet de voyage au Luxembourg avec visite du Musée Victor Hugo pour les élèves de la classe relais bisontins ayant travaillé durant deux ans avec MAPE sur les «maisons de Victor Hugo».

Bourse proposée : 800 €

* l'Association PHYSIONOMA, pour son projet d'aide à la rééducation en orthophonie des enfants de Zinder (Niger) atteints du noma (maladie d'origine infectieuse se développant à partir de la muqueuse buccale entraînant une destruction médio ou latéro-faciale ou la mort de l'enfant atteint), en complément des opérations chirurgicales reconstructrices.

Bourse proposée : 800 €

* le Lycée Condé pour son projet d'organisation de stages professionnels (en mai-juin 2003) pour 24 élèves dans des établissements hôteliers de Grande Bretagne, d'Allemagne et de Hongrie.

Bourse proposée : 500 €

* l'Association APTAA (Association pour le Partage des Traitements AntiSIDA avec l'Afrique) pour son projet de collaboration avec des artisans béninois afin de faire fabriquer des objets artisanaux revendus ensuite à Besançon et permettant ainsi de financer des traitements de tri-thérapie pour des malades atteints du SIDA de la Clinique de Porto-Novo au Bénin.

Bourse proposée : 400 €

* le Foyer Socio-Éducatif du Lycée Pasteur pour le projet d'un groupe d'élèves portant sur l'organisation d'un voyage en Pologne avec visite du camp d'Auschwitz, mais également rencontres de jeunes Polonais à la veille de l'intégration de la Pologne dans l'Union Européenne.

Bourse proposée : 400 €

* l'IUP GTE (Génie des Territoires et de l'Environnement) pour le projet de stage professionnel à Bistrita (Roumanie) durant l'été 2003, de deux étudiantes, visant à apporter à la Ville de Bistrita leur regard sur la situation touristique de cette région, avant l'ouverture prochaine d'un office de tourisme dans cette ville.

Bourse proposée : 400 €.

Au cas où l'un des projets ne pourrait aboutir cette année, l'association ou établissement d'enseignement lauréat s'engage à rembourser à la Ville de Besançon la somme reçue.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces propositions.

En cas d'accord, la dépense, soit 7 736 €, sera imputée sur les crédits du service Relations Extérieures, chapitre 92.04.6714.94036 CS 400.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder les bourses indiquées ci-dessus.

Récépissé préfectoral du 20 mai 2003.